

# Tour du bois du Baous



Randonnée n°22173093

Une randonnée proposée par Sentier nature calmontais

Petite balade au départ du village de Calmont en suivant l'Hers et le joli bois du Baous.

<b>Durée :</b>	2h 40	<b>Difficulté :</b>	Facile
<b>Distance :</b>	7,67 km	<b>Retour point de départ :</b>	Oui
<b>Dénivelé positif :</b>	161 m	<b>Activité :</b>	Pédestre
<b>Dénivelé négatif :</b>	155 m		
<b>Point haut :</b>	323 m	<b>Commune :</b>	Calmont (31560)
<b>Point bas :</b>	212 m		

## Description

Le départ se fait sur la Place du 16 Juillet 1944 à Calmont, commerces et places de stationnement.

**(D/A)** Dos à la place, prendre à gauche la vieille route de Mazères (Rue du Vieux Moulin) qui longe l'église à main gauche. Quitter le village, laisser une route à droite pour arriver au croisement avec le Chemin de la Castellane qui démarre à gauche dans la courbe à droite de la route.

**(1)** Le suivre jusqu'au premier croisement.

**(2)** Descendre à droite en direction du Ruisseau du Baous (Baouch). Suivre le chemin jusqu'à la route.

**(3)** Tourner à gauche et poursuivre jusqu'à un croisement à quatre branches.

**(4)** Aller en face, direction Fontabarrie, **attention** en traversant. Continuer jusqu'à un chemin qui grimpe à gauche.

**(5)** Après être monté dans les champs, poursuivre en descente puis remonter en face. Dépasser les bâtiments de la Patrac et poursuivre sur la route puis à l'embranchement, aller en face jusqu'au virage.

**(6)** Prendre le chemin à droite entre les accès aux maisons, puis bifurquer à gauche à la patte d'oie pour descendre sur Calmont. En arrivant à la route (Avenue de Gibel), la suivre à droite, puis emprunter la 2<sup>e</sup> rue à gauche, Rue André Méric. Tourner à la 1<sup>re</sup> rue à droite et rejoindre la Place du 16 Juillet 1944 **(D/A)**.

## Points de passages

**D/A Place du 16 juillet 1944, vieille route de Mazères - Château de Calmont**

N 43.287091° / E 1.633004° - alt. 217 m - km 0

**1 Chemin de la Castellane**

N 43.282663° / E 1.646274° - alt. 220 m - km 1.25

**2 Chemin menant au Ruisseau du Baous**

N 43.283009° / E 1.651014° - alt. 256 m - km 1.68

**3 Route**

N 43.28136° / E 1.666406° - alt. 320 m - km 3.39

**4 Croisement à quatre branches, tout droit**

N 43.288862° / E 1.659512° - alt. 302 m - km 4.41

**5 Chemin descendant**

N 43.295606° / E 1.655357° - alt. 300 m - km 5.33

**6 Virage**

N 43.288171° / E 1.641589° - alt. 305 m - km 6.85

**D/A Place du 16 juillet 1944, vieille route de Mazères - Hers-Vif (rivière) - Affluent de L'Ariège**

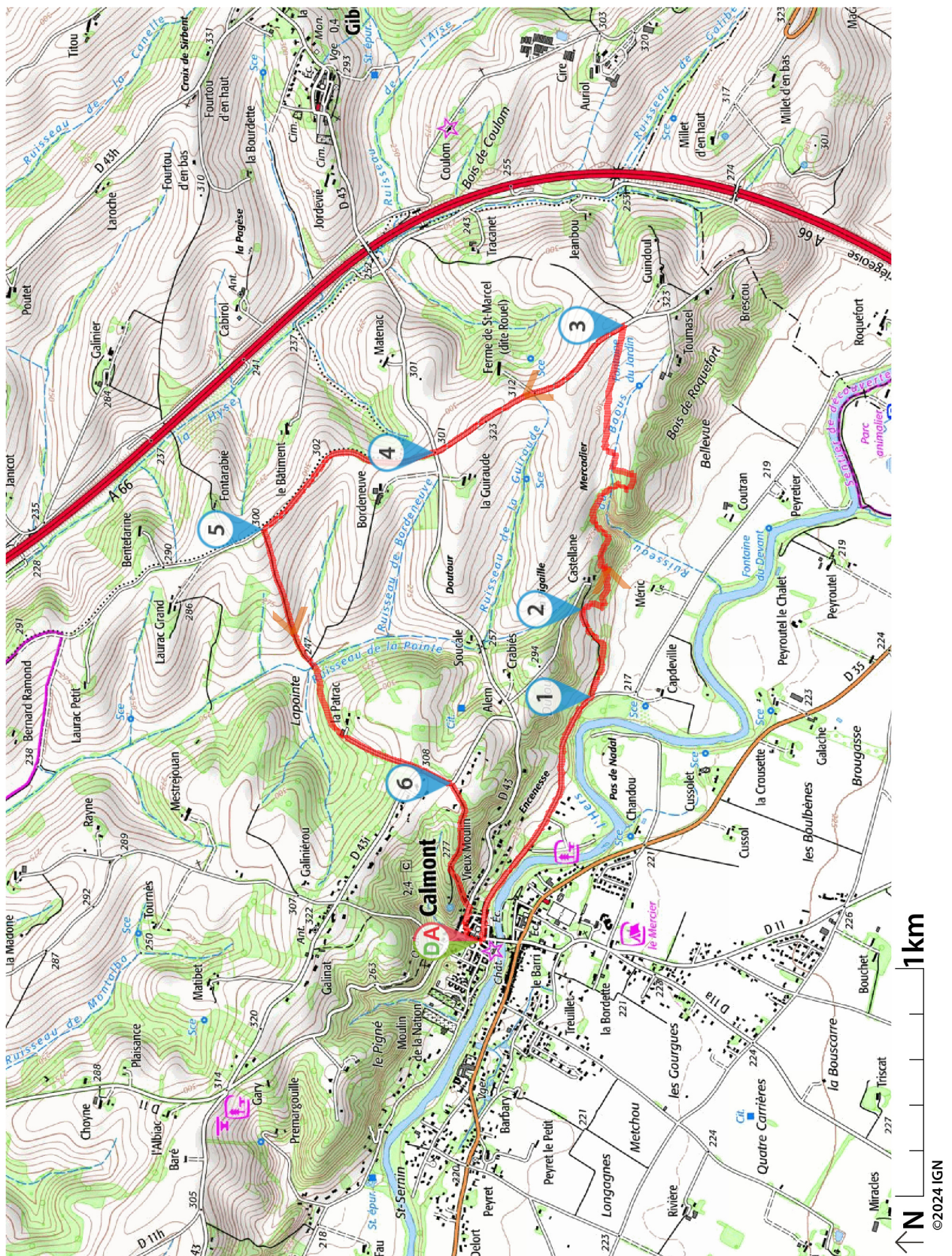
N 43.287087° / E 1.633012° - alt. 217 m - km 7.67

## Informations pratiques

**(D/A)** Épicerie, boucherie et WC.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-tour-du-bois-du-baous/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

### Préparation de sa randonnée



#### BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



#### CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



#### S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

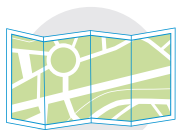
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



#### PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

### Comportement pendant la randonnée



#### RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



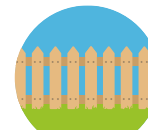
#### RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



#### RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



#### REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



#### RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



#### ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



#### GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



#### LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

**Qu'il soit privé ou public**, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

**Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.**